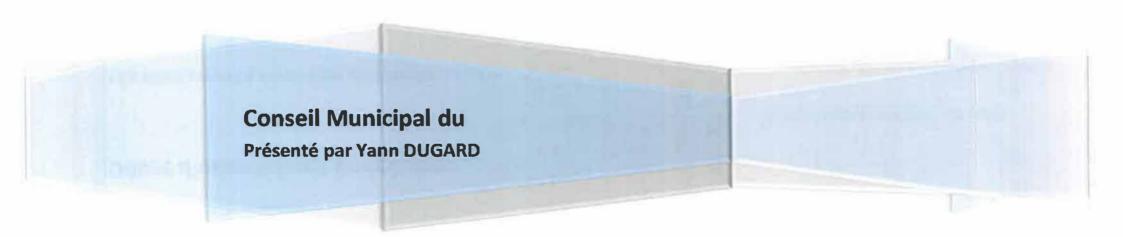
Ville de VOUZIERS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Débat d'orientations budgétaires

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.
 - > d'apprécier les contraintes,
 - de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
 - de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.
- Il ne donne pas lieu à un vote.

Texte règlementaire : le code
général des collectivités
territoriales prévoit
l'organisation d'un débat sur
les orientations budgétaires
dans un délai de 2 mois
précédant l'examen du budget

		_	_	
IΔ	CO	nto	xte	
			ALE	

La répartition des dotations globale de fonctionnement, de solidarité rurale et nationale de péréquation n'est pas encore connue à ce jour. Le calendrier des notifications n'a pas été publié. La loi de finances 2019 prévoit une augmentation des enveloppes de dotation de solidarité rurale. Cette donnée est intégrée dans le projet de budget 2019.

La section d'investissement est budgétée sans recours à l'emprunt et des recettes de subvention et de FCTVA neutralisant le montant des travaux liés à la construction du pôle scolaire.

Les différentes épargnes permettent de mesurer la capacité de la section de fonctionnement à dégager de l'excédent pour financer la section d'investissement, de façon directe ou par le biais du remboursement d'un emprunt.

L'épargne nette de l'exercice 2018 est de 387 012,96 €. Ce montant est à corriger des recettes et dépenses non récurrentes comme les cessions d'actifs (142 122,72 €) ou les dépenses d'assurance dommages ouvrage du pôle scolaire (51 111,05 €) et les dépenses liées aux cérémonies du centenaire 1918-2018 (42 488,92). L'épargne nette corrigée est alors de 338 490,21 €.

Dans la même logique, il est faut corriger l'épargne nette 2017 qui apparait à hauteur de 759 533 €. Il faut retirer le montant des cessions de 397 168,64 €. Cela donne une épargne nette de 362 364,36 €.

La prospective au fil de l'eau indique la tendance pour les années à venir.

Objectifs en 2019

- > poursuite des travaux de construction du pôle scolaire Dora Lévi, de rénovation de la rue de Prague à Terron sur Aisne et du programme d'accessibilité,
- > maintenir une épargne nette positive sur le long terme en travaillant sur les dépenses et recettes de fonctionnement.

Une analyse financière rétrospective étudie l'évolution des finances de la ville de Vouziers sur les 5 dernières années. Elle analyse notamment l'évolution des dépenses et recettes ainsi que le suivi des ratios financiers.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de	4 658 381,83	4 806 727,60	4 857 138,42	4 979 450.37	5 234 949.98	4 734 070 74
Dépenses réelles de	4 154 570,96	4 134 795,48	4 227 352.11	4 305 713.16	4 236 665,01	4 048 502 16
Epargne de gestion	647 031,58	788 160.85	734 453,44	769,709,02	1 082 685,60	795 589.90
Epargne brute	503 810,87	671 932.12	629 786.31	673 737,21	998 284.97	685 568 58
Epargne nette	-137 087,93	371 821,88	321 466,82	381 013,57	759 533,00	387 012,96
Epargne nette hors exceptionnel	-261 425,50	221 922,61	305 183,29	374 119,70	352 832,55	223 699,65

L'épargne nette de la collectivité qui était négative en 2013 et redevenue positive depuis notamment grâce à une maitrise des charges à caractère générale liée à une hausse de la péréquation liée au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) ainsi qu'à la hausse de la DSR (Dotation de solidarité rurale). L'épargne nette est considérée hors exceptionnel, c'est-à-dire que les recettes exceptionnelles notamment, souvent liée à des produits de cession sont sortis de l'analyse.

La baisse de dotations a pour sa part était limitée pour la ville grâce à la mise en œuvre de la commune nouvelle. Cette bonification s'arrêtera néanmoins en 2020.

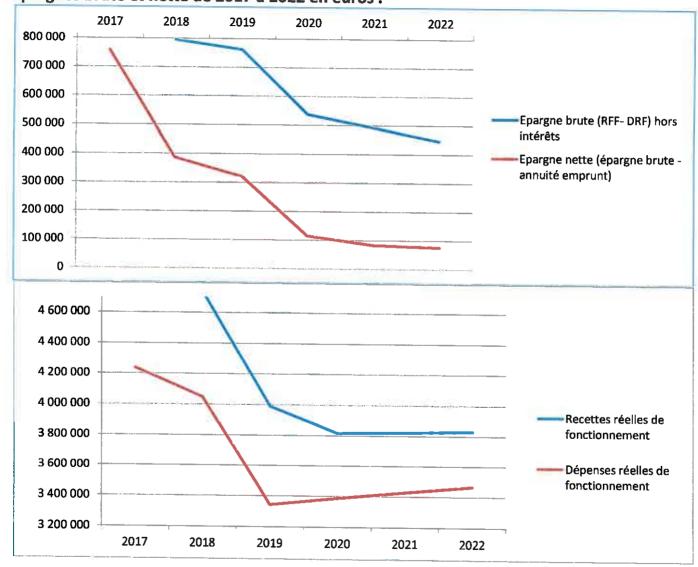
Evolut	ion des cha	rges et produits de fonctionnement en euros	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution appliquée	Prospective 2019	Prospective 2020	Prospective 2021	Prospective 2022		
	Charges à caractère général Charges de personnel Atténuations de produits		1 080 084	1 194 222	1 %	1 113 000	1 125 000	1 137 000	L 149 000	1	
			2 396 992	2 262 546	2 %	120 000	123 000	126 000	129 000	1	
			92 137	92 137	2 %	1 594 500	1 627 000	1 660 000	1 694 000	1	
		Opérations d'ordre	598 492	318 196		320 000	320 000	320 000	320 000	1	
	DEPENSES	Charges de gestion courante	576 309	383 174	1%	388 000	392 000	396 000	400 000	1	
⊨		Charges financières	84 401	110 021	Etat de la dette	118 000	110 000	98 000	82 000	1	
ZNZ	"	ICNE	-4 165	4 090				T.		1	
FONCTIONNEME		Charges exceptionnelles et provisions	10 907	2 226		11 500	11 500	11 500	12 000	1	
Ë		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 835 157	4 366 612		3 665 000	3 708 500	3 748 500	3 786 000	1	
NO	1	Recettes								1	
Ē	ž		Atténuations de charges	157 905	99 645	1 %	101 000	103 000	105 000	107 000	1
2		Opérations d'ordre	169 183	64 848	0 %	65 000	65 000	65 000	65 000	1	
9		Produits du domaine	207 590	193 786	1 %	196 000	198 000	200 000	202 000	1	
	RECETTES	Impôts et taxes	2 514 295	2 356 035	1 %	1 721 000	1 739 000	1 757 000	1 775 000	1	
		Dotations	1 774 811	1 775 066	0%	1 809 000	1 612 000	1 595 000	1 578 000	1	
		Produits de gestion courante	162 741	144 000	1 %	146 000	148 000	150 000	152 000	1	
		Produits exceptionnels	417 307,79	153 038,82		3 000	3 000	3 000	3 000	1	
	1	Reprise sur dotations et divers	300	12 500		13 000	13 000	13 000	13 000	1	
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 404 133	4 798 919		4 054 000	3 881 000	3 888 000	3 895 000	1	
		Excédent	1 235 234,56	1 557 126,28						1	
		RECETTES TOTALES	6 639 368	6 356 045		4 054 000	3 881 000	3 888 000	3 895 000	1	
		Recettes réelles de fonctionnement	5 224 040 00	1 50 1 050 -1	-					1	
			5 234 949,98	4 734 070,74	 	3 989 000,00	3 816 000,00	3 823 000,00	3 830 000,00	4	
		Dépenses réelles de fonctionnement	4 236 665,01	4 048 416,03	-	3 345 000,00	3 388 500,00	3 428 500,00	3 466 000,00	1	
		Epargne brute (RFF- DRF) hors intérêts Epargne nette (épargne brute - annuité emprunt)	1 082 685,60	795 676,03		762 000,00	537 500,00	492 500,00	446 000,00	1	
		when are merre fehru and nutte - anguatte embirant)	759 532,97	387 099,09		323 000,00	115 500,00	84 500,00	77 000,00	1	

Retrait de l'assurance dommage ouvrage du pôle scolaire et des charges liées à la célébration du centenaire 1918 - 2018

^{**} Mutualisation

Fin du pacte de stabilité et baisse du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Evolution des épargnes brute et nette de 2017 à 2022 en euros :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité directe (impôts ménages) TH, TFB, TFNB

Les recettes de fiscalité sont reportées à l'identique en 2019.

L'état fiscal permettra d'être plus précis au moment du budget concernant les contributions directes et les compensations, notamment concernant l'exonération progressive de la taxe d'habitation (sur 3 ans).

L'attribution de compensation disparait des recettes de fonctionnement. C'est une conséquence de la mutualisation des services avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Elle devient une dépense de fonctionnement car les charges de personnel sont d'un montant supérieur aux recettes de fiscalité transférées.

Fiscalité indirecte

- Fonds de compensation des recettes intercommunales et communales, taxe sur les consommations finales d'électricité, droits de mutation, droits de place, autres taxes et emplacements publicitaires : les crédits sont adaptés par rapport aux réalisations antérieures.

Dotations

La création de la commune nouvelle impacte le montant des dotations de l'Etat jusqu'en 2019.

- > Exonération de la contribution au redressement des finances publiques,
- > Majoration de 5 % de la dotation globale de fonctionnement,
- Garantie de non baisse des dotations de péréquation

Fonds de concours Tourelles

Le centre culturel des Tourelles est utilisé à plus de 60% par des usagers habitant à l'extérieur de Vouziers. Or, le coût du centre culturel est aujourd'hui intégralement supporté par la Commune de Vouziers. Il sera donc proposé la passation d'un fonds de concours de 50 000€ de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à partir de 2019 pour le financement du fonctionnement du centre culturel.

Atténuations de charges

Il s'agit des remboursements des contrats aidés.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

Les crédits sont adaptés en fonction des réalisations 2018.

Charges de personnel

Les policiers municipaux sont les seuls agents restant employés par la commune. Les autres agents ont été mutés à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à compter du 1^{er} janvier 2019. Ils sont depuis mis à disposition de la commune (La charge financière apparaît dans les atténuations de produits).

Les Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources sont identiques à 2018. (Il s'agit d'un ajustement des ressources issu de la réforme de la taxe professionnelle de 2010).

Centre Bourg : Une opération de rénovation des façades sur l'hyper centre est menée par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. La Ville apportera pendant cinq ans une participation financière de 16 000 € par an.

Subventions aux associations : Un travail de fond est engagé pour déterminer le montant de l'enveloppe supportable par le budget de la commune.

Les charges financières comprendront l'annuité de remboursement de l'emprunt du pôle scolaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est alimentée à partir de la section de fonctionnement par :

- > les amortissements des biens, retracés dans les opérations d'ordre,
- > le virement de la section de fonctionnement

La section d'investissement dispose également d'un excédent de 3 179 000,86 €.

Subventions

Sont reportées :

- > la subvention du zonage pluvial de l'agence de l'eau,
- ➢ la dotation d'équipement des territoires ruraux concernant l'accessibilité des bâtiments communaux, Sont inscrites :
 - > les subventions relatives à la construction du pôle scolaire.

Le FCTVA est inscrit à hauteur de 1 204 500 €. L'un des avantages à la création de la commune nouvelle est la récupération du Fonds de Compensation de la Taxe sur le Valeur ajoutée trimestriellement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement des emprunts

Le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 321 000 € (Le montant 2018 se montait à 298 555,62 €).

Les opérations d'ordre comprennent l'amortissement des subventions reçues pour l'acquisition de biens amortissables. On retrouve ces opérations en recettes de fonctionnement.

Investissements en cours

Dans les restes à réaliser 2018, se trouvent les opérations suivantes :

- > La réalisation du zonage pluvial communal,
- L'acquisition de matériel, dont notamment un serveur pour la mairie...
- > L'accessibilité des bâtiments communaux et notamment la rénovation de l'Hôtel de Ville et des travaux dans les logements...
- > La maîtrise d'œuvre et les travaux de réseaux d'eaux pluviales connexes aux travaux d'assainissement,
- Des travaux d'éclairage public,
- > La maîtrise d'œuvre de la rénovation de la rue de Prague,

11

Investissements nouveaux

Les dossiers d'investissement présentés pour l'obtention de subventions sont les suivants :

- > Accessibilité des bâtiments et des installations municipales,
- De la rénovation de voiries,
- > La création de 2 city parc,
- > La rénovation du sol du gymnase de Syrienne.

Outre l'investissement courant et les dossiers cités plus avant sont proposés :

> des provisions pour des études, des frais d'annonces et d'acquisition du matériel courant...

Pôle scolaire

La construction du pôle scolaire est gérée en autorisation de programme et crédits de paiement. Cela implique que les crédits ne sont pas reportés. Ils suivent leur échéancier prévisionnel qui sera adapté. Les crédits nécessaires sont ouverts chaque année.

La même procédure est suivie pour les recettes.

Lotissement

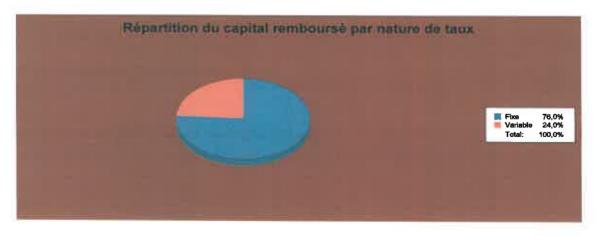
Une avance remboursable est consentie pour la réalisation de la première tranche de travaux.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1er janvier 2019, l'encours de dette est de 6 822 094,92 €. Ce montant comprend un emprunt relais de 2 500 000 € permettant de financer la construction du pôle scolaire Dora Lévi en attendant le versement des subventions.

L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.

La capacité de désendettement de la commune s'élève, si on retire l'emprunt relais qui sera remboursé avec les subventions, à 6.3 ans. Cela signifie qu'il faudrait 6.3 années à la Commune de Vouziers pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Les premiers seuils de risques commençant à 10 ans, la capacité de désendettement de la ville reste bonne.



Budget lotissement

Un projet de lotissement est lancé en prolongement du lotissement de la garenne. 28 à 30 parcelles seront viabilisées. (délibération du 31 octobre 2017).

Les dépenses engagées en 2018 seront constituées des diférentes études, du transfert des terrains en provenance du budget principal, de la maîtrise d'œuvre.

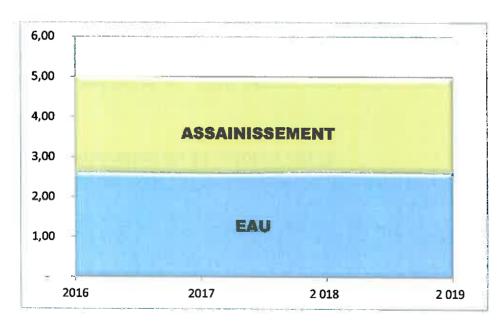
Ce budget sera équilibré en attendant la vente des terrains déduction faite d'un subvention communale dans le but de diminuer le prix des terrains d'une avance du budget général.

Budgets eau et assainissement

Le prix de l'eau est composé pour chaque service :

- > d'une surtaxe qui sert à financer les investissements de la commune,
- de la part utilisée pour couvrir les charges de distribution et de traitement du fermier,
- > de taxes revenant à l'agence de bassin,

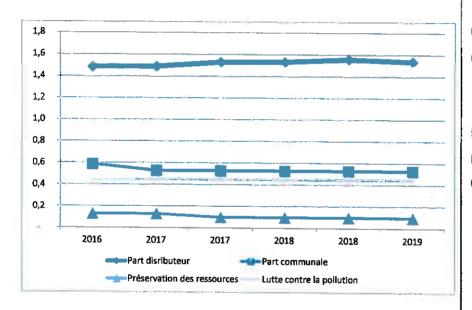
Evolution du prix de l'eau pour Vouziers hors abonnement



Le principe fondamental des services publics industriels et commerciaux est qu'ils sont financés intégralement par les usagers.

Budget de l'eau de Vouziers

Evolution des tarifs de l'eau hors abonnement en euros par m³

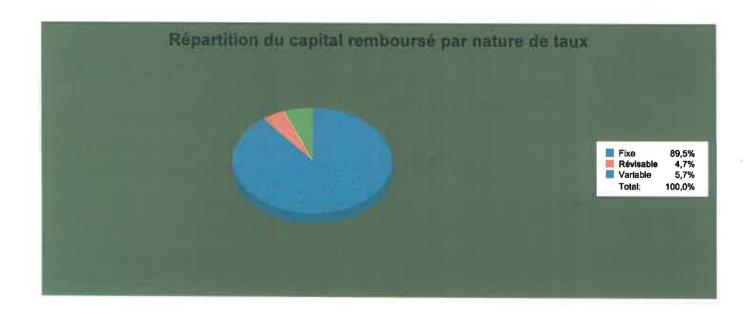


Ce service se caractérise par une stabilisation des tarifs et des investissements.

En 2019, une enveloppe de travaux sera constituée notamment pour installer des compteurs de secteur à Chestres et Blaise.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette est de 411 742,67 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.



Budget de l'eau de Vrizy

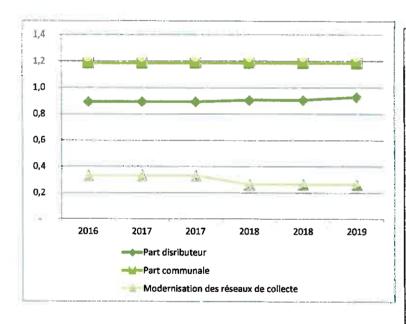
- > Ce service est géré en régie directe.
- > Le budget n'a pas d'emprunt en cours,
- ➢ il a été nécessaire d'augmenter le tarif de l'eau pour financer les travaux de la rue Emile HEREN. Cette hausse est lissée sur deux années. Elle est de 28 cents hors taxe en 2018 et de 16 cents hors taxe en 2019.
- > Une prestation de relevé de compteurs et de facturation a été souscrite auprès du Syndicat des Eaux du Sud Est. Cela a généré une augmentation de la part fixe de 16,48 € HT en 2018.

Eau potable - comparatif sur les 3 communes

	Prix par m3 hors	abonnement	Abonnemen	t annuel	
	HT	ттс	HT TTC		
Vouziers	2,47	2,60	47,34	49,94	
Vrizy	1,45	1,53	35,48	37,43	
Terron sur Aisne	1,63	1,72	42,68	45,03	

Budget de l'assainissement

Evolution des tarifs de l'assainissement hors abonnement en euros par m³



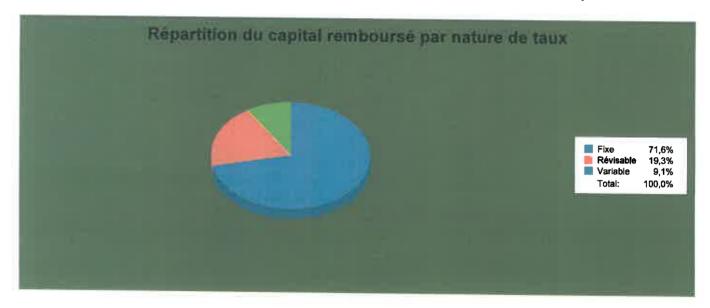
L'exercice 2019 verra se poursuivre les travaux de mise en conformité des réseaux.

Une opération de mise en conformité des branchements est lancée. La commune remplacera les branchements qui se sont révélés défectueux ou inexistants suite aux travaux précédents.

Elle encaissera une subvention pour ces travaux et facturera le solde aux usagers concernés.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette est de 1 924 196,67 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.



Annexe au DOB 2019

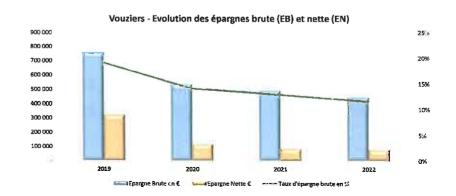
FISCALITE

IMPOTS LO	Produit 2018	
Taxe d'habitation		829 912 €
Taxe Foncier bâti		673 216 €
Taxe foncier non bâti		50 112 €
	TOTAL	1 553 240 €

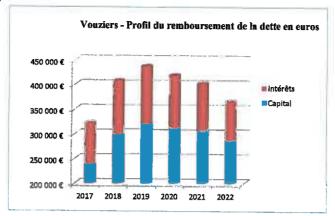
DOTATIONS



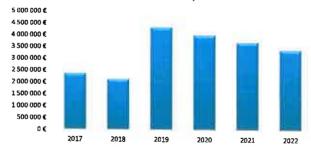
EPARGNES



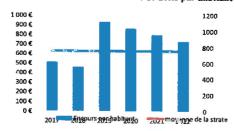
DETTE



Vouziers - Evolution du capital restant du



Vouziers - Encours de dette par habitant



Exercice 2017

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 651 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

En milliers	Euros par	Moyenne de la	ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX	D-8 (Mariana 3:1
d'Euros	habitant	strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
5 154	1 108	1 052	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % di	es produits
4646	999	1017	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		1
1 466	315	439	dont : Impôts Locaux	28,45	41,74
179	39	67	Autres impôts et taxes	3,48	6,38
1 253	269	146	Dotation globale de fonctionnement	24,30	13,88
4 585	986	917	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % d	es charges
3982	856	838	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		1
2 239	481	447	dont : Charges de personnel	48,83	48,77
1 033	222	236	Achats et charges externes	22,54	25,73
80	17	25	Charges financières	1,75	2,78
206	44	34	Contingents	4,50	3,69
242	52	53	Subventions versées	5,28	5,76
569	122	135	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		•
1 170	252	429	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des	ressources
0	0	74	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	17,17
320	69	60	Subventions reçues	27,35	14,08
221	47	35	FCTVA	18,86	8,25
00	0	0	Retour de biens affectés, concédés,	0,00	0,00
1 690	363	414	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	en % d	es emplois
1 329	286	304	dont : Dépenses d'équipement	78,64	73,52
239	51	80	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	14,13	19,40
0	0	0	Charges à répartir	0,00	0,04
0	0	1	Immobilisations affectées, concédées,	0,00	0,22
520	112	-16	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
520	112	-15	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
49	11	150	Résultat d'ensemble = R - E		

Source DGFIP

VOUZIERS (commune nouvelle 2017) - Ardennes

Exercice 2017

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 651 habitants - Budget principal seul Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

730	157		AUTOFINANCEMENT	en % des pi	od de fond
		200	Excédent brut de fonctionnement	511 715 GC3 P1	DO. GO TOTICE
664	143	179	Capacité d'autofinancement = CAF	14,17	18,97
425	91	99	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	12,89	17,05
				8,25	9,42
2127	457		ENDETTEMENT		
2121	457	770	Encours total de la dette au 31 décembre N	en % des pr	ou, de lonct.
2121	456	756		41,28	73,12
	700	756	Encours des dettes bancaires et assimilées	41,14	71,84
2121	456	755	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des		,
319	69	104	Analytical designation of the second designa	41,14	71,70
2285			Annuité de la dette	0.40	
4200	491	335	FONDS DE ROULEMENT	6,19	9,90

Exercice 2017

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 651 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

			ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE			
		Les bases im	posées et les réductions (exonérations, abattements) accordées s	ur délibérations		
	mposées au profit c	le la commune	<u> </u>		oase accordées si	ır délibérations
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	Taxe	En milliers d'Euros	Euros par habitani	Moyenne de la strate
4 277	920	1 375	Taxe d'habitation (y compris THLV)	12	3	70
4 427	952	1 217	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
193	42	25	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
			Les taux et les produits de la fiscalité directe locale			
Prod	Prodults des impôts locaux		Taxe	Taux voté (%)	(%) Taux moyen de la strate	
836	180	195	Taxe d'habitation (y compris THLV)	19,54	14	,20
663	142	230	Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,97	18	,91
49	11	12	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,63	49	,86
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,	00
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,	00
			Les produits des impôts de répartition			
Produits	des impôts de ré	partition	Taxe		<u> </u>	
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-		-
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-		-
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-		-